



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Délégation Territoriale de la Marne**

**Service émetteur :**  
Santé Environnement

**Affaire suivie par :**  
Sébastien MATHERON

**Courriel :**  
sebastien.matheron-bataille@ars.sante.fr  
**Tél :** 03 26 66 77 04

Le Délégué Territorial de la Marne

A

Monsieur le Directeur Départemental  
des Territoires  
Service urbanisme  
40 Boulevard Anatole France  
51000 Châlons-en-Champagne

A Châlons-en-Champagne, le – 8 MARS 2021

Nos réf : DT51/SE/FS/SM/2021-01884

Objet : Demande de Permis de Construire n° 051 358 21 00001 déposée par la SAS SOLEIA 49, représentée par Monsieur Xavier NASS, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant sept postes de transformation, deux postes de livraison et ses équipements annexes à cheval sur les communes de Mauraup-le-Montois et de Pargny-sur-Saulx sis « Lieu-dit Le Relle » à Mauraup-le-Montois (51340).

Dans le prolongement de la demande citée en objet, j'ai l'honneur de vous informer des remarques suivantes.

Concernant la présence de captage AEP :

Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage public d'eau potable.

En conclusion, j'émet donc un avis favorable à cette demande, sous réserve du respect des prescriptions mentionnées ci-dessus.

Pour la Directrice Générale de l'Agence  
Régionale de Santé Grand Est  
et par délégation,  
Pour le Délégué Territorial de la Marne  
et par délégation,

Pour le Délégué Territorial de la Marne  
ARS Grand Est  
L'ingénieur du Génie Sanitaire

Fabienne Sourd

